



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 22 novembre à 17h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes** : MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Jean-Joël GIL, Sylvie LEFRANCOIS, , Guy FOURNIER

•**Personnes excusées** : Brice GRELLIER, Stéphane FRANCON, , Céline ASBROUCQ, Jean SUZÉ, Marie-Thérèse HERBINIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Joël GIL

Modification des horaires SIRS

Le Maire expose le rapport de réduction de l'amplitude horaire journalière à partir de la rentrée 2020/2021. Ce rapport a été présenté le 07 novembre 2019 lors de la séance de comité syndical du Syndicat Intercommunal Regroupement Scolaire Ambleville-Hodent-Omerville (SIRS).

Il est indiqué que le rapport est le résultat d'une réflexion menée par un groupe de travail constitué de représentants des communes, des écoles et des représentants des parents d'élèves qui s'est réuni pour étudier l'éventualité d'une réduction de l'amplitude horaire journalière.

Il est mentionné le point marquant de ce rapport qui consisterait à réduire la pause méridienne de 30 minutes. Cela aurait pour conséquence de fixer les horaires du temps de cantine et garderie, de 11h55 à 13h15 (au lieu de 13h45 actuellement).

De plus, cette proposition de modification d'horaires impactant le parcours du circuit scolaire, a été transmise pour validation au transporteur Tim bus, ainsi qu'aux organismes financeurs du transport scolaire, que sont le Conseil Départemental du Val d'Oise et Ile de France Mobilités.

Ledit rapport a été exposé au conseil des écoles en séance du 05 novembre 2019.

Vu l'article L521-3 du code de l'éducation autorisant le Maire de la Commune, après avis de l'autorité scolaire responsable, à modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales ;

Vu l'avis favorable du Conseil des écoles le 05 novembre 2019 ;

Vu la délibération n°2019-19 approuvant ledit rapport lors du Comité syndical du SIRS le 07 novembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la société TIM Bus transmis au SIRS le 19 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, avec 6 voix, le conseil municipal:

- APPROUVE les horaires de classe suivants à partir de l'année 2020/2021, sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :
- o Ambleville

Accueil	Enseignement
8h20-8h30	8h30-11h30
13h25-13h35	13h35-16h35

- AUTORISE le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ladite proposition.

Délibération Indemnités de Conseil de Madame la Perceptrice

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité de voter une indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982

- Vu le décret 82-879 du 19 novembre 1982,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité,

DÉCIDE

D'allouer à Madame Marie-Agnès BOURGEOIS, la possibilité d'une indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983

Le taux de l'indemnité sera fixé en application de l'article 4 de cet arrêté et son montant sera à déterminer chaque année en fonction de la moyenne des dépenses des trois exercices précédents.

Le montant versé par la commune fera l'objet d'une délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP à l'article 622.

Délibéré les jour, mois et ans susdits

Point sur l'élévateur des PMR

Monsieur Philippe BOUILLETTE expose que l'élévateur des Personnes à mobilité réduite en panne depuis fin août entraîne des frais annuels importants pour la commune, tant au niveau de l'entretien que des réparations éventuelles. Aussi, il est envisagé la dénonciation du contrat d'entretien, le démontage de l'appareil, l'étude d'une solution d'accessibilité autre.

Partenariat avec Bray-et-Lû de mise à disposition d'un agent communal

Madame SOREL informe le Conseil de la mise à disposition d'un agent communal par la commune de Bray-et-Lû au profit de la commune d'Ambleville.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.